



Commune de SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 de la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été bâti et présenté en commission des finances le 17 février 2026. Il a été voté par le Conseil Municipal le 4 mars 2026.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services.
- D'équilibrer le budget investissements par des dotations, fonds divers, réserves et subventions, et d'engager des gros travaux de voiries.

Ce budget est présenté avec l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

BUDGET PRINCIPAL

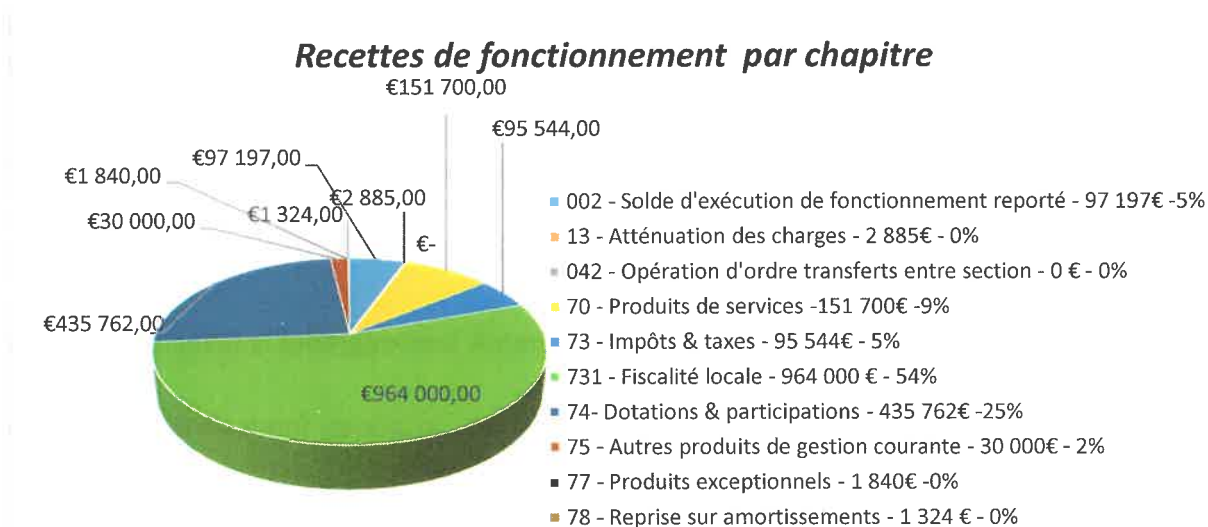
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 780 252 € soit un budget en baisse de (109 643,46 €) par rapport à celui de 2025 qui s'élevait à 1 889 895,46 €. La différence vient de la baisse principalement du report de fonctionnement qui est de 97 197,28 € au lieu de 177 147,46 €.

Les variations de postes sont expliquées ci-après.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEES 2025 et 2026

Chapitres	BP + DM 2025	BP 2026	Variation %
02 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté	177 147,46 €	97 197,28 €	- 45
13 – Atténuations des charges entre section	6 500,00 €	2 884,72 €	-56
70 – Produits des services	155 930,00 €	151 700,00 €	- 3
73 – Impôts et taxes	98 164,00 €	95 544,00 €	- 3
731 – Fiscalité locale	995 346,00 €	964 000,00 €	- 3
74 – Dotations et participations	428 184,00 €	435 762,00 €	+ 2
75 – Autres produits de gestion	27 500,00 €	30 000,00 €	+ 9
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	1 840,00 €	+ 100
78 – Reprise amortissement, dépréciations et provisions	1 124,00 €	1 324,00 €	+ 18
TOTAL	1 889 895.46 €	1 780 252,00 €	



Chapitre 02 : il s'élève à 97 197 €. C'est une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 qui est reporté.

Chapitre 13 : ce chapitre concerne les remboursements d'assurance sur les rémunérations des agents en arrêts maladie.

Chapitre 70 : baisse de 4 230 €. Ce chapitre correspond aux recettes générées par les facturations des différents services communaux (restauration scolaire, garderies périscolaires et Service Enfance Scolaire).

Chapitre 73 : baisse de 2 620 €. Ce chapitre concerne des recettes qui proviennent d'Agglopolys à savoir l'attribution de compensation, la dotation de Solidarité ainsi que le fonds de péréquation de ressources intercommunales.

Chapitre 731 : baisse de 31 346 €. Celle-ci provient des recettes des taxes directes locales dont la base d'imposition est augmentée par l'Etat tous les ans (+ 0,80 % cette année). En revanche, **les taux votés au niveau de la commune restent inchangés depuis 2006.**

Chapitre 74 : la prévision est de 435 762 €, cela concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 205 000 €, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour 35 000 €, le maintien des aides CAF et MSA (au travers du Contrat Enfance Jeunesse) et l'attribution du fonds départemental (taxe professionnelle).

Chapitre 75 : en augmentation de 2 500 € (on prévoit une augmentation des loyers des locaux, supérette ouverte depuis décembre 2025 et nouveau cabinet d'une psychologue).

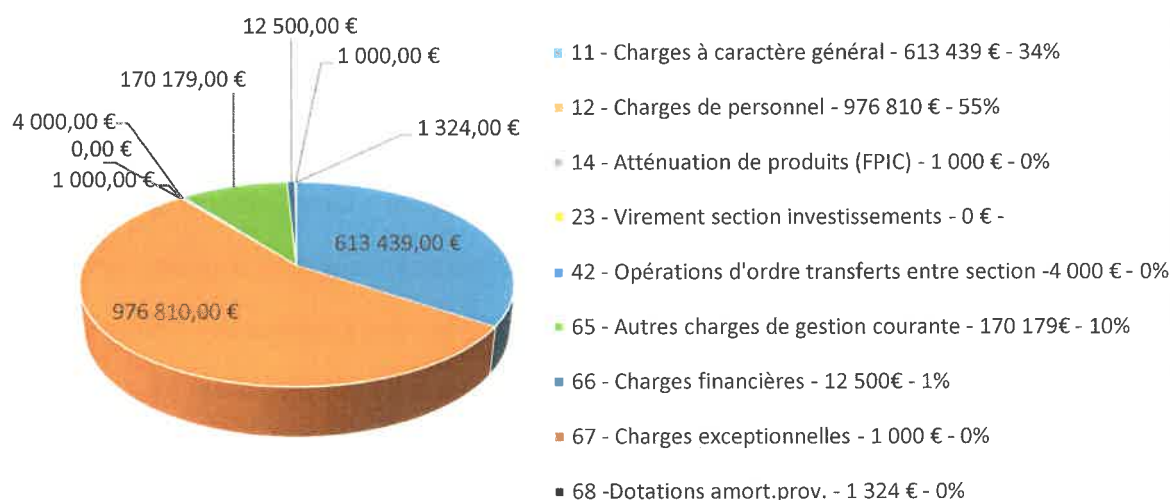
Chapitre 77 : augmentation de 1 840 € qui correspond à des mandats annulés sur l'exercice précédent.

Chapitre 78 : ce chapitre correspond à la différence des amortissements entre deux années.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEES 2025 et 2026

Chapitres	BP + DM 2025	BP 2026	Variation %
11 – Charges à caractère général	649 227,00	613 439,00	- 8
12 – Charges de personnel	963 760,00	976 810,00	+5
14 – Atténuation des produits entre sections	1 000,00	1 000,00	- 80
23 – Virement à la section investissements	105 000,00	0,00	+ 69
42 – Opérations ordre transfert	4 000,00	4 000,00	+ 3
65 – Autres charges de gestion	161 428,00	170 179,00	+ 7
66 – Charges financières	3 156,46	12 500,00	+ 66
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0
68 – Dotations amort. provisions	1 324,00	1 324,00	0
TOTAL	1 889 895,46	1 780 252,00	

Dépenses de fonctionnement par chapitre



Chapitre 11 : il a été proposé une baisse des charges sur ce chapitre :

- Baisse de l'électricité et augmentation du gaz (d'après les marchés signés)
- Maintien du prix des repas scolaires (moins d'élèves)

Chapitre 12 : charges de personnel : en augmentation (976 810 € au lieu de 963 910 €).

Chapitre 14 : la provision est la même pour la retenue sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC).

Chapitre 42 : maintien de la dotation aux amortissements.

Chapitre 65 : augmentation de 8 751 € (surtout sur les formations pour les nouveaux élus)

Chapitre 66 : augmentation en vue d'un apport d'un nouvel emprunt.

Chapitre 67 : maintien du poste.

Chapitre 68 : maintien de la provision pour dépréciation de l'actif circulant.

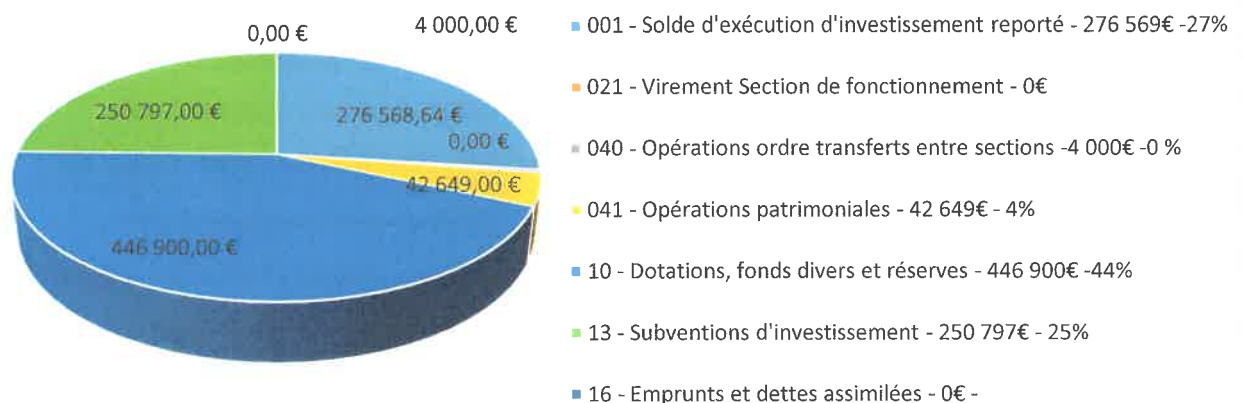
SECTION D'INVESTISSEMENTS

La section d'investissements s'équilibre à 1 020 914,64 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES – ANNEES 2025 et 2026

<i>Chapitres</i>	<i>BP 2025 + RAR 2024</i>	<i>BP 2026 + RAR 2025</i>	<i>Variation %</i>
01 – Solde d'exécution d'investissement reporté	425 533,35	276 568,64	-35
21 – Virement section de fonctionnement	105 000,00	0,00	-100
40 – Opération d'ordre de transferts entre sections	4 000,00	4 000,00	0
41 – Opérations patrimoniales		42 649,00	+ 100
10 – Dotations (FCTVA - Excédent de fonctionnement capitalisé – Taxe aménagement)	262 000,00	446 900,00	+ 71
13 – Subventions d'investissements	217 043,00	250 797,00	+ 16
16 – Emprunts et dettes assimilées	250 685,00	0,00	-100
TOTAL	1 264 261,35	1 020 914,64	

Recettes d'investissements par chapitre



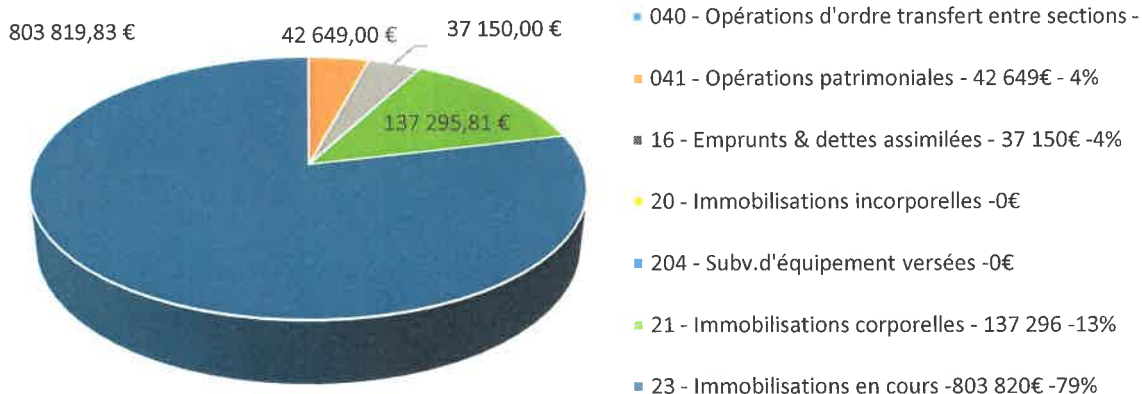
Les recettes prévisionnelles sont constituées :

- Du solde d'exécution d'investissement 2025 de 276 568,64 €
- Des opérations d'ordre de transferts entre sections de 4 000,00 €
- Des opérations patrimoniales de 42 649,00 €
- De dotations diverses et réserves de 446 900,00 € (FCTVA, taxe d'aménagement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 300 000 €)
- De subventions pour 250 797,00 €, sollicitées auprès de :
 - Fonds Vert : 153 297 € pour les travaux de la rue des Tilleuls
 - Région Centre : 11 900 € rénovation éclairage public
 - DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : 50 000 € pour les travaux de la rue des Tilleuls
 - DSR : 10 000 € pour la rénovation du nouveau local SEJ
 - DETR : 15 000 € rénovation du nouveau local SEJ
 - SIDELC : 2 600 € rénovation éclairage public 2025
 - CAF : 8 000 € pour la rénovation du nouveau local SEJ

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR CHAPITRES – ANNEES 2025 et 2026

<i>Chapitres</i>	<i>BP 2025 + RAR 2024</i>	<i>BP 2026 + RAR 2025</i>	<i>Variation</i>
041 – Opérations patrimoniales		42 649,00	+ 100
16 – Emprunts & dettes assimilées	26 109,00	37 150,00	+ 43
204 - Subventions d'équipement versées	2 823,00	0,00	-100
21 – Immobilisations corporelles	172 453,63	137 295,81	-20
23 – Constructions en cours	1 062 875,72	803 819,83	-24
TOTAL	1 264 261,35	1 020 914,64	

Dépenses d'investissements par chapitre



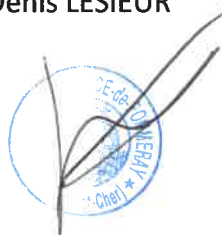
Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Opérations patrimoniales : 42 649 € - Aménagement rue des Tilleuls
- Remboursement des emprunts et dettes assimilées : 37 150 €
- Immobilisations incorporelles : 137 295,81 € qui se décomposent comme suit :
 - Agencements et aménagements de terrains : 28 240 €
 - Installations générales, aménagement et aménagement : 47 933 €
 - Installations de voirie : 3 031 €
 - Matériel et outillage d'incendie & défense civile : 10 740 €
 - Autres installations, matériels et outillages techniques : 30 116 €
 - Installations générales : 5 936 €
 - Matériel de bureau et informatique : 8 300 €
 - Autres immobilisations corporelles : 3 000 €
- Immobilisations en cours : 803 819,83 € qui se décomposent comme suit :
 - Création d'une aire de jeux quartier de la Treille : 30 000 €
 - Aménagement du 12, rue des Ecoles en locaux pour le SEJ : 150 000 €
 - Réaménagement des bâtiments communaux : 147 417 €
 - Aménagement de la rue des Tilleuls : 286 403 € (solde)
 - Réfection des voiries : 190 000 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint Sulpice, le 9 Mars 2026

Le Maire,
Denis LESIEUR

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Saint-Sulpice. The stamp contains the text 'Commune de Saint-Sulpice' and 'Chef de Commune'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.